
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 FÉVRIER 2018

COMPTE RENDU

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le 27 Février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SALLERTAINE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MENUET - Maire.

Nombre de Conseillers : en exercice : 23 absents : 9 présents ou représentés : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Février 2018

PRÉSENTS (13/23): MENUET Jean-Luc, TISSEAU Annie, BONNIN Antony, PONTOIZEAU Isabelle, BILLET Richard, FLEURY Jacqueline, MARTIN Marie-Ange, ANDRÉ Luc, FRADIN André, BIRON Isabelle, GAUTIER Frédéric, COUTON Karine, ETIENNE Marie-Josèphe

EXCUSÉS et REPRÉSENTÉS (1/23) : BAGEOT-NAULET Catherine (pouvoir à ETIENNE Marie-Josèphe)

EXCUSÉS (2/23) : LEVRON Philippe, BEGIN Marc

ABSENTS (7/23) : FRANCHETEAU Thierry, HERMOUET Jean-Yves, NEAU Muriel, DOUX Nicolas, CHATON Nelly, BESSEAU Franck, NAULLET Maggy

POUVOIRS : ETIENNE Marie-Josèphe (pouvoir de BAGEOT-NAULET Catherine)

Secrétaire de séance : PONTOIZEAU Isabelle

Le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 18 Janvier 2018 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte rendu du Conseil Municipal du 18 Janvier 2018.

1-APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 : COMMUNE – ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT DU CLOS DES CHÊNES – LOTISSEMENT LA GRANDE CROIX 2 – 2018-02-27-001

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont régulières :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur,

DE DÉCLARER que ces comptes de gestion n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

2-APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 – COMMUNE – ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT DU CLOS DES CHÊNES – LOTISSEMENT LA GRANDE CROIX 2 - 2018-02-27- 002

BUDGET GÉNÉRAL :

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Résultat reporté</i>	<i>RÉSULTATS de CLOTURE</i>
FONCTIONNEMENT	2 121 583.60€	1 088 417.15€	+ 1 033 166.45€	0.00€	+ 1 033 166.45 €
INVESTISSEMENT	2 467 042.40€	1 628 805.99€	+ 838 236.41€	-730 138.00€	+ 108 098.41€
Total réalisations 2017	4 588 626.00€	2 717 223.14€	+ 1 871 402.86€	- 730 138.00€	+ 1 141 264.86€
Reste A Réaliser investissement	367 000.00€	1 417 600.00€	- 1 050 600.00€	0.00€	- 1 050 600.00€
Budget total (réalisations et rar)	4 955 626.00€	4 134 823.14€	+ 820 802.86€	- 730 138.00€	+ 90 664.86€

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Résultat reporté</i>	<i>RESULTATS de CLOTURE</i>
EXPLOITATION	172 888.94€	50 234.25€	+ 122 654.69€	567 517.67€	+ 690 172.36€
INVESTISSEMENT	64 445.44€	457 527.73€	- 393 082.29€	- 21 287.76€	- 414 370.05€
RESULTAT CUMULE 2017	237 334.38€	507 761.98€	- 270 427.60€	546 229.91€	+ 275 802.31€
<i>Reste A Réaliser investissement</i>	0.00	100 000.00€	-100 000.00€	0.00€	- 100 000.00€
<i>Budget total (réalisations et rar)</i>	237 334.38€	607 761.98€	- 370 427.60€	0.00€	+ 175 802.31€

BUDGET DU LOTISSEMENT DU CLOS DES CHÊNES :

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Résultat reporté</i>	<i>RESULTATS de CLOTURE</i>
FONCTIONNEMENT	1 267 332.68€	608 054.91€	+ 659 277.77€	234 979.90€	+ 894 257.67€
INVESTISSEMENT	165 856.60€	644 025.30€	-478 168.70€	- 165 856.60€	- 644 025.30 €
RESULTAT CUMULE 2017	1 433 189.28€	1 252 080.21€	+ 181 109.07€	+ 69 123.30€	EXCEDENT + 250 232.37€

BUDGET DU LOTISSEMENT LA GRANDE CROIX 2 :

	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RESULTATS de l'exercice et de CLOTURE</i>
FONCTIONNEMENT	14 256.00 €	14 256.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	14 256.00 €	- 14 256.00 €
RESULTAT CUMULE 2017	14 256.00 €	28 512.00 €	DEFICIT - 14 256.00 €

Monsieur le Maire sort de la salle,

Madame TISSEAU, Adjointe, soumet les comptes administratifs à l'approbation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER, sans observations ni réserves, les comptes administratifs 2017 présentés par Monsieur le Maire.

3-AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 - COMMUNE – ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT DU CLOS DES CHÊNES – LOTISSEMENT LA GRANDE CROIX 2 – 2018-02-27-003

BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif présente :

A/ Fonctionnement

Un résultat de clôture de l'exercice 2016	00.00 €
Un résultat positif pour l'exercice 2017	<u>1 033 166.45 €</u>
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2017	1 033 166.45 €

B/ Investissement

Un résultat de clôture de l'exercice 2016	- 730 138.00 €
Un résultat positif pour l'exercice 2017	<u>+ 838 236.41 €</u>
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2017	+ 108 098.41 €
Un solde des restes à réaliser investissement 2017	- 1 050 600.00 €
Soit un besoin de financement de	942 501.59 €

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit sur le budget primitif 2018 :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Excédent d'investissement (001R)	108 098.41 €
Au compte 1068 (recettes)	942 501.59 €

En section de fonctionnement de l'exercice 2018

Le solde au compte 002R (résultat reporté)	90 664.86 €
--	-------------

BUDGET ASSAINISSEMENT

A/ Exploitation

Résultat de l'exercice 2016	+	567 517.67 €
Résultat de l'exercice 2017	+	<u>122 654.69 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017	+	690 172.36 €

B/ Investissement

Résultat de l'exercice 2016	-	21 287.76 €
Résultat de l'exercice 2017	-	<u>393 082.29 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017	-	414 370.05 €
Solde reste à réaliser investissement	-	100 000.00 €
Soit un besoin de financement de		514 370.05 €

Soit un résultat de fonctionnement à affecter	+	175 802.31 €
---	---	--------------

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit sur le budget primitif 2018 :

En section d'investissement dépenses :	Article 001	414 370.05 €
En section d'investissement recettes :	Article 1068	514 370.05 €
En section de fonctionnement recettes :	Article 002	175 802.31 €

BUDGET DU LOTISSEMENT DU CLOS DES CHÊNES

A/ Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2016	234 979.90 €	
Résultat de l'exercice 2017	<u>659 277.77 €</u>	
Résultat de clôture de l'exercice 2017	+	894 257.67 €

B/ Investissement		
Résultat de l'exercice 2016	-	165 856.60 €
Résultat de l'exercice 2017	-	<u>478 168.70 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017	-	644 025.30 €
<i>Soit un besoin de financement de</i>		<i>644 025.30 €</i>

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit sur le budget primitif 2018 :

En section d'investissement dépenses	Article 001	644 025.30 €
En section d'investissement dépenses	Article 1068	0.00 €
En section de fonctionnement recettes	Article 002	894 257.67 €

BUDGET DU LOTISSEMENT LA GRANDE CROIX 2

A/ Fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2016		00.00 €
Résultat de l'exercice 2017		<u>00.00 €</u>
<i>Résultat de clôture de l'exercice 2017</i>		<i>00.00 €</i>

B/ Investissement		
Résultat de l'exercice 2016		00.00 €
Résultat de l'exercice 2017	-	<u>14 256.00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017	-	14 256.00 €
<i>Soit un besoin de financement de</i>		<i>14 256.00 €</i>

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit sur le budget primitif 2018:

En section d'investissement dépenses	Article 001	14 256.00 €
En section de fonctionnement recettes	Article 002	00.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER les reprises des résultats de l'exercice 2017 tels que présentés,
 DE DONNER à Monsieur Le Maire, toutes délégations et autorisations utiles à ce sujet.
 D'ADOPTER les affectations de résultats 2017 pour la commune, l'assainissement, le lotissement du Clos des Chênes, le lotissement La Grande Croix 2 comme indiqué ci-dessus.

4-VOIRIE : DÉNOMINATION DE RUES : LOTISSEMENT LA GRANDE CROIX 2 - 2018-02-27-004 :

Le lotissement la Grande Croix a été dénommé :

- Rue des Boutons d'Or
- Rue des Marguerites
- Allée de la Grande Croix
- Impasse de la Mare

Les noms : rue des Violettes, des Iris et des Jonquilles sont déjà attribués.

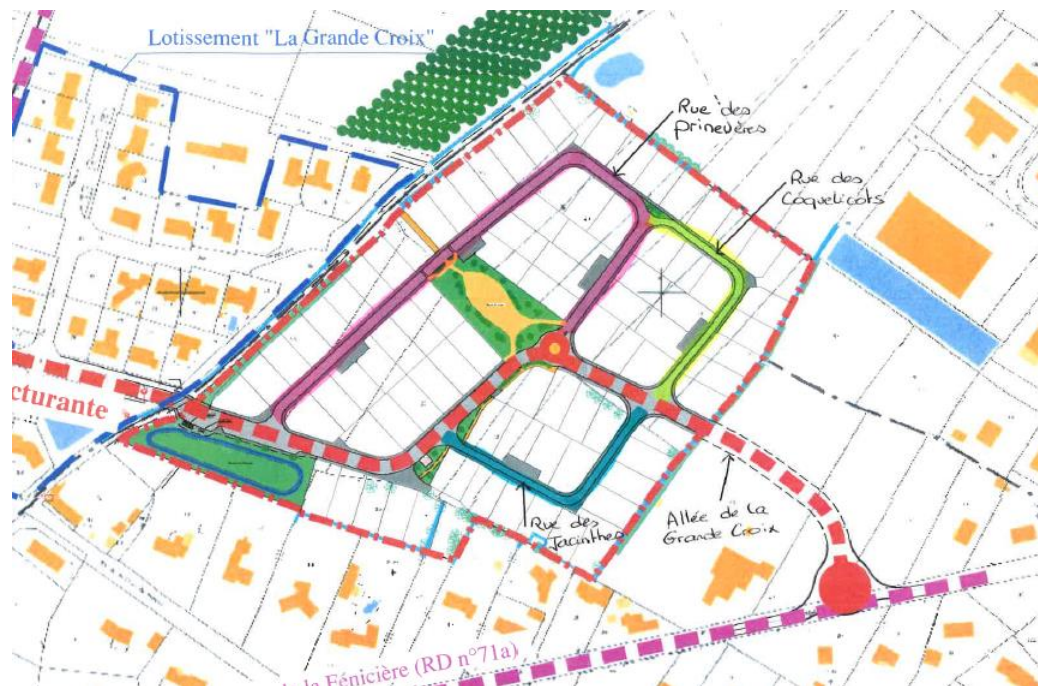
3 voies du lotissement La Grande Croix 2 sont à nommer :

Les noms proposés sont : rue Des Tulipes, Des Pensées, Des Roses, Des Œillets, Des Primevères, Des Coquelicots, Du Muguet, Des Jacinthes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

DE DÉNOMMER les rues du lotissement la Grande Croix 2, comme indiqué sur le plan ci-dessous,

- Rue des Coquelicots
- Rue des Primevères
- Rue des Jacinthes
- Allée de la Grande Croix



D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre cette décision.

5-CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DE LA RÉGION AUX AUTORITÉS ORGANISATRICES DE SECOND RANG DE VENDÉE – 2018-02-27-005 :

Dans le cadre du transfert de la compétence « Transports » du Département à la Région des Pays de la Loire, la région propose une « convention de délégation de compétences de la Région aux autorités organisatrices de second rang de Vendée » (AO2).

L'objet de cette convention est de confier à l'organisateur secondaire la compétence pour organiser et mettre en œuvre les services de transport scolaire.

L'organisateur secondaire se voit déléguer :

- la responsabilité du recueil et du traitement des informations relatives aux inscriptions des élèves, concurremment avec la possibilité ouverte aux familles de saisir directement leur inscription par internet,
- le pouvoir d'initiative en matière de proposition, de création, de modification et suppression de circuits ou de leurs points d'arrêt.

L'organisateur secondaire se voit déléguer la compétence financière de la Région pour ce qui concerne la récupération de la part « familles », dans le respect du droit applicable et notamment du principe d'égalité devant le service public et de la charte des transports scolaires.

L'AO2 versera la totalité des parts familles trimestriellement à la Région.

La Région indemniser les organisateurs secondaires de leurs frais de gestion à hauteur de 13.50€ par an et par élève (1.35€/mois).

Cette participation sera versée à raison de :

- 4/10^{ème} en Janvier, 3/10^{ème} en Avril, 3/10^{ème} en Juillet.

L'organisateur secondaire : contracte une assurance « responsabilité civile » couvrant les conséquences pécuniaires d'un dommage accidentel afférent au transport des élèves, est responsable du contrôle régulier des engagements du transporteur pour ce qui concerne : les arrêts réellement effectués, le respect des horaires, des itinéraires, l'exécution régulière des circuits, l'affectation des véhicules et la présence des équipements de sécurité requis, le contrôle des titres de transport. Il est également responsable de la discipline dans les véhicules.

La convention est conclue dès sa date de notification à l'organisateur secondaire jusqu'au terme de l'année scolaire 2021-2022 (5 années scolaires).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ACCEPTER la convention de délégation de compétences de la Région aux autorités organisatrices de second rang,

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention.

6-ACHAT DE LIVRES A OFFRIR EN CADEAUX MARIAGES – 2018-02-27-006 :

La commune offre à chaque couple qui se marie à Sallertaine, deux livres : 1 sur le canton de Challans et un sur la Vendée. Il ne reste plus d'ouvrages sur la Vendée. Un devis a été demandé auprès Décibel association.

Il propose pour 50 ouvrages « Bienvenue en Vendée » la somme de 980€. Une réduction d'un montant de 420€ a été appliquée.

Il reste uniquement 6 livres « le canton de Challans ». La communauté de communes dispose de 25 exemplaires qu'elle accepte de donner à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ACQUÉRIR 50 ouvrages « Bienvenue en Vendée » pour offrir lors des mariages.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer le devis correspondant.

7-CRÉATION D'UNE BOITE A LIVRES – 2018-02-27-007 :

Une habitante propose que la mairie installe une boîte à livres sur la commune. Ces boîtes vivent grâce aux habitants qui y prennent et déposent des livres régulièrement. Les livres tournent et permettent de faciliter l'échange et le partage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE PRENDRE l'avis de l'association ASLC, qui gère la bibliothèque, afin de recueillir leur point de vue sur la mise en place de cette boîte à livres,

D'ENVISAGER son implantation à proximité de la bibliothèque ou sous l'abri de bus en dur place de l'Eglise.

La décision finale sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

8-DEVIS SIGNÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION – 2018-02-27- 008:

DEVIS SIGNÉS INVESTISSEMENT	DATE DE SIGNATURE	OBJETS	TTC
EQUIP BUREAU	19/12/2017	3 chaises de bureau mairie	1 034.30€

ICSO	20/12/2017	Honoraires règlementation thermique rénovation mairie	1 440.00€
BARREAU JEREMIE	11/01/2018	Taille haie et batterie	2 661.12€
CHARIER TP	11/01/2018	Empierrement bande de 5m rue de la Garde	6 364.80€
CESBRON	15/01/2018	Relevé topographique terrain merceron	765.60€
PILLIOT	23/01/2018	Assurance dommage ouvrage salle de sports	13 576.42€
ARNAUDEAU	26/01/2018	Avenant 1 marché salle sports (ligne de vie)	10 990.62€
IGESOL	02/02/2018	Etude sol chantier agrandissement mairie	2 154.00€
VERITAS	09/02/2018	Coordonnateur SPS chantier agrandissement mairie	3 510.00€
SOCOTEC	08/02/2018	Contrôle technique chantier agrandissement mairie	4 680.00€
CASAL SPORTS	19/02/2018	Caillebotis vestiaires football 30 mètres	1 467.98€

09-QUESTIONS DIVERSES – 2018-02-27-009 :

Demande autorisation voirie commerce ambulant pizzas et burgers :

-Mr MOREAU Yannick, domicilié au Perrier, projette d'ouvrir un commerce ambulant de pizzas et burgers à compter du mois de Janvier 2019. Il pense installer son véhicule à Sallertaine. Il souhaite donc connaître les conditions tarifaires d'un emplacement. Le conseil municipal rappelle qu'un commerçant ambulant est déjà présent à l'année, il n'y a pas suffisamment de demandes pour un autre, il est donc impossible de répondre favorablement à cette demande.

-Terrain Merceron : Monsieur Le Maire présente l'esquisse d'aménagement qui a été réalisée par le cabinet Massonneau. Le projet proposé est intéressant. Le cabinet doit encore chiffrer sa proposition d'aménagement.

-Rénovation agrandissement de la mairie : le dossier en est au stade du dépôt de permis de construire. Le délai a été plus long car des réunions ont été organisées avec le Sydev, ce qui a permis de monter un dossier pour obtenir une subvention de 80 000€ pour les économies d'énergie réalisées.

-Salle de sports : les travaux avancent.

-Maison de santé : l'AMO rédige actuellement son rapport d'analyse des offres déposées par les architectes. La présentation de ce rapport aura lieu mardi 6 Mars.

-Délégation service public assainissement : la consultation est lancée depuis vendredi 23 Février pour un peu plus d'un mois.

-Budgets 2018 : le vote devra avoir lieu avant le 15 Avril.